

Organisation de la compétence GEMAPI sur le bassin Paladru-Fure-Morge-Olon :

Vers la constitution d'un EPAGE !



SIMA - SIHO - SIBF - CAPV

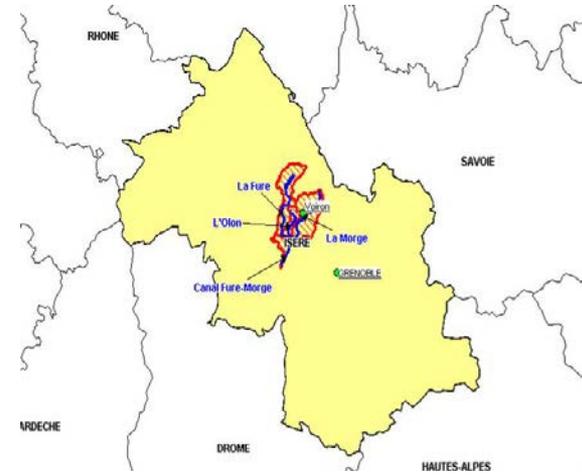
Freddy REY

Président du bureau exécutif SIMA/SIHO/SIBF/CAPV
Président du Comité de Rivières Paladru-Fure-Morge-Olon

Cédric ROSE

Directeur du SIBF

Le bassin versant Paladru-Fure-Morge-Olon



Masses d'eau superficielles principales :

- Lac de Paladru : 400 ha
- La Fure : 26 km
- La Morge : 27 km
- L'Olon : 14 km
- Le canal Fure-Morge : 8 km

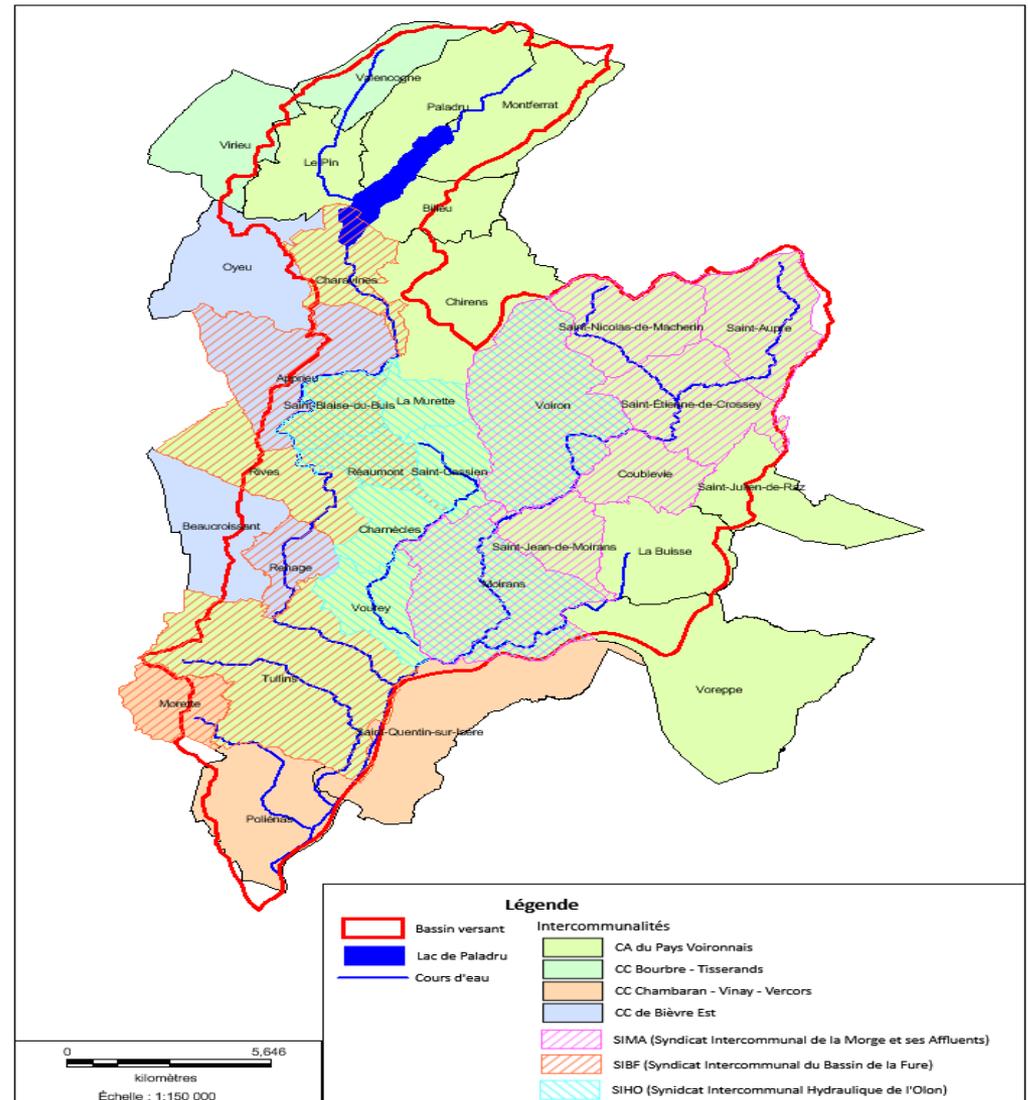


173 km de cours d'eau principaux et affluents

Superficie du bassin versant : ~ 260 km²

Le contexte intercommunal sur le bassin Paladru-Fure-Morge-Olon

- 34 communes
- 3 syndicats « Rivières » :
 - SIBF
 - SIMA
 - SIHO
- 4 EPCI-FP :
 - CA du Pays Voironnais,
 - CC de Bièvre Est,
 - CC de Bourbre Tisserands
 - CC de Chambaran Vinay Vercors
- 1 Association départementale
 - ADIDR
- 3 Associations syndicales

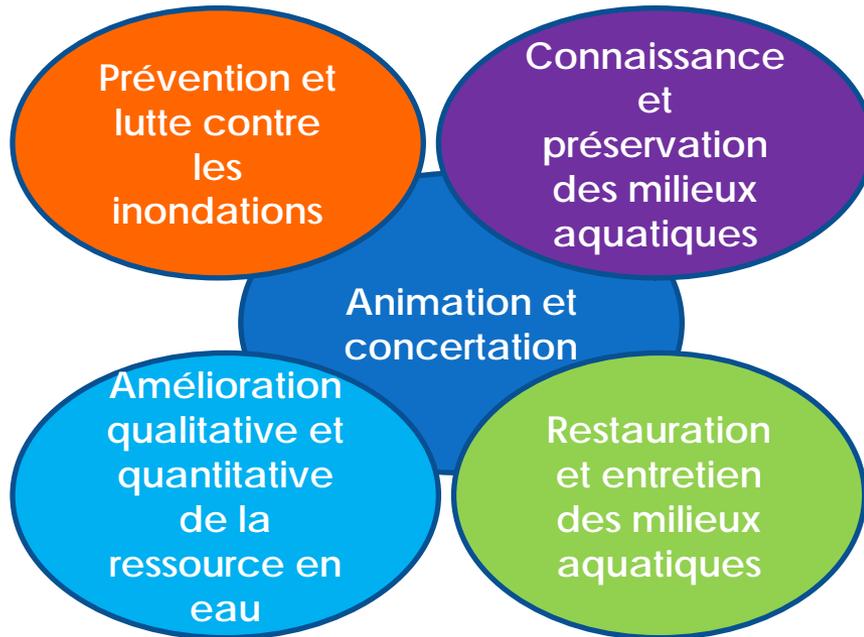


Des missions de la GEMAPI (et hors GEMAPI) exercées

De nombreux acteurs du grand cycle de l'eau sur le bassin :

Syndicats intercommunaux, EPCI-FP, ADIDR, AS...

Des enjeux importants :



Des procédures :

- en cours :

- Contrat de rivières Paladru-Fure-Morge-Olon

- en cours d'élaboration :

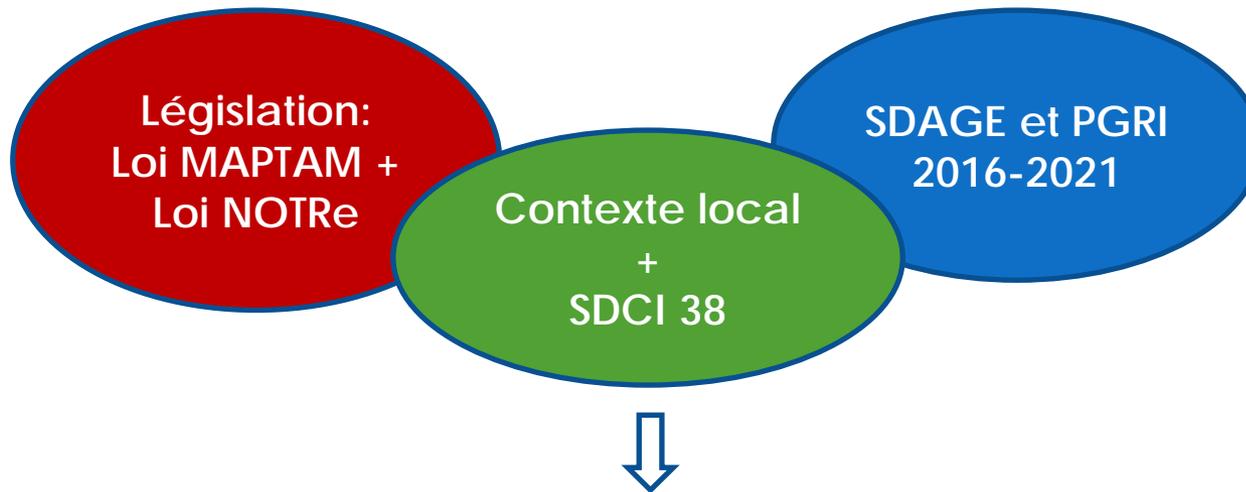
- SLGRI « Voironnais » (TRI Grenoble-Voiron)

- futures à élaborer :

- PAPI

Mais des missions à organiser à l'échelle du bassin versant !

Vers la constitution d'un EPAGE



Nécessaire restructuration pour l'exercice de la GEMAPI (et des missions hors GEMAPI) sur le bassin Paladru-Fure-Morge-Olon

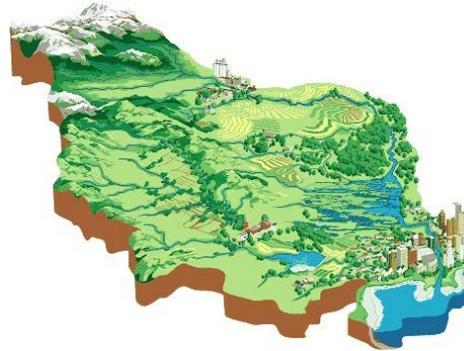
Volonté commune dès 2014 du SIMA/SIHO/SIBF/CAPV pour constituer un syndicat mixte labellisé EPAGE

Objectifs :

- Avoir une gouvernance claire dans le domaine du grand cycle de l'eau à l'échelle du territoire et éviter le morcellement des compétences
- Maintenir une vision globale et cohérente de bassin versant et une solidarité amont/aval
- Rationaliser les structures (dissolution/fusion SIHO/SIMA/SIBF)
- Poursuivre les démarches et procédures engagées
- Mutualiser les moyens pour assurer les missions nécessaires

Critères et conditions nécessaires à la création de l'EPAGE

Des critères à respecter



Des conditions à remplir :

- Transfert par l'ensemble des EPCI-FP (CAPV/CCBE/CCCVV/CCBT) de la totalité des missions dévolues par la compétence GEMAPI au syndicat mixte
- Fusion/dissolution du SIMA/SIHO/SIBF

Des compétences à exercer :

- GEMAPI :

- Aménagement de bassin hydrographique
- Entretien et aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- Prévention des inondations
- Préservation et restauration des milieux aquatiques

- Hors GEMAPI :

- Coordination, animation (12° article L.211-7 code de l'environnement)
- Autres missions

Accompagnement des collectivités dans l'organisation de la compétence GEMAPI et (hors GEMAPI)

Pourquoi ?

Constitution d'un syndicat mixte (transfert/dissolution/fusion) puis transformation du syndicat mixte en EPAGE

Question complexe : nécessite une analyse technique, financière et juridique au vu des différentes étapes à franchir



Engager, en concertation avec les EPCI-FP et collectivités concernés, une étude avec pour objectifs de :

- doter le territoire au 1er janvier 2018 d'un syndicat mixte et labellisation EPAGE pour assurer la compétence GEMAPI
- construire un Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) à l'échelle du BV, cohérent et adopté par tous



Mission d'assistance pour accompagner les collectivités dans l'organisation de la compétence GEMAPI (et hors GEMAPI) sur le territoire Paladru-Fure-Morge-Olon

Accompagnement des collectivités dans l'organisation de la compétence GEMAPI et (hors GEMAPI)

Marché

Assistance pour l'organisation de la compétence GEMAPI et hors GEMAPI à l'échelle du bassin versant Paladru-Fure-Morge-Olon (+ Roize)

Elaboration d'un SOCLE



SEPIA CONSEILS / PAILLAT CONTI & BORY / I.D.E CONSULTANT

Maître d'ouvrage : SIBF en partenariat avec SIMA, SIHO et CAPV

Suivi technique : Co-pilotage SIBF et CAPV

COPIIL :

- SIMA, SIHO, SIBF, CAPV
- Autres EPCI-FP du territoire : CCCVV, CCBE, CCBT
- Autres structures : AS, ADIDR, SYMBHI
- Agence de l'Eau (financeur)
- Services de l'Etat (Préfecture, DDT, DREAL)



Durée prévisionnelle / Rendu de la prestation : 11 mois / mai 2017

Elaboration d'un SOCLE

(Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau)

Phase 1 :

Etat des lieux de l'organisation actuelle sur le territoire
(*en cours*)



Objectifs

Avoir une vision commune des missions actuelles et futures :

- Comprendre qui fait quoi aujourd'hui et à quel titre, entre tous les échelons de collectivités sur l'ensemble des compétences du grand cycle de l'eau et sur l'ensemble du territoire
- Que faudra-t-il faire demain et combien cela va couter ?

Apporter des éléments d'aide à la décision pour l'organisation de demain

Descriptif de l'action

- Fonctionnement actuel des différentes structures (SIBF, SIHO, SIMA, CAPV...) ?
- Positionnement actuel des communes, EPCI-FP, ADIDR, AS... ?
- Ouvrages de protection, linéaires et milieux aquatiques rentrant dans le champ de la compétence GEMAPI ?
- Analyse des compétences organisationnelles, juridiques et financières
- Validation collective de l'état des lieux

Elaboration d'un SOCLE

(Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau)



Phase 2 : Elaboration du SOCLE (scénarios d'organisation territoriale)

Objectifs

- Préciser les missions rattachées à la compétence GEMAPI
- Définir les missions « hors-GEMAPI » à exercer
- Déterminer le périmètre d'intervention pertinent
- Définir l'organisation pour la mise en œuvre des missions de la GEMAPI et hors GEMAPI (structuration du futur syndicat mixte)
- Evaluer les incidences financières et définir les modalités de financement (taxe GEMAPI ?)

Descriptif de l'action

- Construction de scénarii : analyses technique, économique, juridique et administrative
- Focus sur une évolution des différentes structures vers la création d'un syndicat mixte labellisé EPAGE : composition, missions, relations avec les structures locales

Elaboration d'un SOCLE

(Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau)

Phase 3 : Mise en œuvre opérationnelle du SOCLE



Objectifs

- Rédaction des nouveaux statuts
- Phasage du processus :
 - fusion/dissolution des syndicats existants
 - création du syndicat mixte
 - Transferts de compétences des EPCI-FP au syndicat mixte
- Reconnaissance du syndicat mixte en EPAGE (labellisation)

Descriptif de l'action

- Accompagnement juridique et administratif pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
- Elaboration du dossier de candidature EPAGE

Elaboration d'un SOCLE

(Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau)

Un accompagnement nécessaire et une méthodologie pour :

- Co-construire en concertation avec les EPCI du bassin versant
- Apporter des éléments d'aide à la décision à l'ensemble des collectivités
- Déterminer de façon rigoureuse le périmètre de la compétence « GEMAPI » et s'appuyer sur une analyse juridique afin de sécuriser la procédure



- Méthode basée sur la concertation, les échanges et le dialogue :
⇒ s'assurer d'une appropriation par les élus
- Méthode axée sur les enjeux propres au territoire



- Démarche longue
- Demande du temps et de l'investissement

En configuration « GEMAPIENNE » sur le territoire



Étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration hydromorphologique et la protection contre les inondations de l'Olon (commune de Saint-Cassien)

Motivations :

Forts enjeux identifiés dans le cadre des études préalables au Contrat de rivières Paladru-Fure-Morge-Olon :

- Protection contre inondation :
=> voie SNCF Lyon-Grenoble / Route / Habitat
- Gestion du milieu aquatique :
=> cours d'eau et zone humide dégradés



Maître d'ouvrage : SIBF en partenariat avec SIMA, SIHO, et CAPV

Co-financement : SIBF / SIMA / SIHO / CAPV / Agence de l'Eau / SNCF



Merci pour votre attention

reyfreddy@orange.fr